LA PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Au Comité exécutif du Parti radical

M. Dalimier, vice-président de la Chambre, a ensuite apporté au président Herriot, l'hommage des députés inscrits au groupe radical-socialiste.

M. Rabier, vice-président du Sénat, a joint le salut du Sénat républicain à celui de la Chambre des Députés. Ayant pris part à la lutte, a ajouté M. Rabier, il était juste que le Sénat républicain prît part à l'allégresse.

Le discours du Président

M. Edouard Herriot, dans une éloquente improvisation fréquemment interrompue par des applaudissements unanimes a d'abord adressé l'expression de sa reconnaissance à ses amis qui n'ont cessé de l'entourer de leur affection.

« Mes efforts, a-t-il dit, ont été facilités par les témoignages que j'ai reçus de la France entière de citoyens qui m'écrivent pour me dire qu'ils sont en communion d'idées avec moi. Le succès je ne l'aurais pas obtenu sans la discipline admirable des militants, discipline spontanée, chacun réservant les nuances de sa conviction et chacun se ralliant dans les moments difficiles à la discipline générale que j'avais été chargé de choisir et d'appliquer — cela c'est hier — demain sera peut être pour nous lourd de devoirs. — Nous le savons bien. — Au cours de la bataille, j'ai souvent songé à l'échéance. C'est parce que j'avais l'honneur de vous représenter qu'il n'est jamais sorti de ma bouche un mot dont j'ai eu à rougir. Je vous ai conduits au combat sans violence, sans appel à la démagogie, sans essayer de provoquer les passions, de susciter les rancunes. J'ai essayé de montrer ce que nous avons tous dans l'esprit, le désir de servir notre pays, de servir les grandes causes comme celle de la paix et je veux croire que vous avez eu quelque satisfaction de voir votre dignité ainsi respectée dans la campagne électorale dans un pays longtemps opprimé, enfin libéré de toutes les dominations occultes.

» L'énergie, mes chers amis, ce n'est pas comme certains le croient l'ardeur même, vive dans la violence, c'est la continuité dans le sang-froid. Nous aurons à le prouver demain.

» Je compte sur vous, non pas seulement pour défendre la propagande de notre parti. Je ne demanderai jamais rien de personnel. Je vous demanderai de continuer à servir notre magnifique idéal, d'apporter au besoin vos critiques. J'affirme mes convictions je sais très bien comprendre les convictions des autres. Je veux simplement vous dire ceci : je veux travailler pour l'ensemble des grands intérêts humains dans un moment atrocement difficile. Nul n'en doute, dans un moment spécialement angoissant pour ceux qui réfléchissent.

» Je veux essayer, de toutes mes forces, de toute mon ardeur, de toute mon expérience, de servir la cause des intérêts humains, car la France ne veut fonder sa prospérité sur la misère d'aucun peuple.

» On ne peut redouter d'elle aucun acte d'égoïsme, j'en donne l'assurance à l'heure où notre opinion française est si souvent méconnue dans le monde, où tant de malentendus subsistent. Et ce qui nous concerne, je servirai les intérêts humains. Je servirai aussi ce peuple, ce peuple dont je suis, que j'ai bien le droit d'aimer, d'une affection tout a fait particulière, ce peuple à qui je dois ce que je suis, quoi que je sois, je le servirai avec cette affection que vous avez bien voulu relever, je le servirai tout entier, amis et adversaires, c'est l'honneur de notre parti qu'en ce qui concerne nos idées, nous voulons travailler pour le bien de tous, précisément, c'est parce que j'ai été labouré par la haine que la haine est un sentiment que j méprise et que j'ignore, qui ne franchira jamais dans cette affirmation de mes sentiments les portes de mon esprit ni de mon coeur. et de mes volontés, j'ai bien le droit de conserver une affection privilégiée pour mes amis qui m'entourent depuis si longtemps, ceux au milieu de qui j'ai vaincu, ceux avec qui je veux rester profondément uni.

» Mes chers amis, je lève mon verre à la grandeur, à l'union de ce grand parti radical et radical-socialiste qui a cet honneur magnifique de représenter et de défendre à la fois tous les intérêts de la République et tous les intérêts de la Patrie ».

Le Comité exécutif décide de recevoir la délégation socialiste

Le bureau du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste s'est réuni hier à 16 h., sous la présidence de M. Edouard Herriot.

Le président Herriot a fait connaître qu'il avait été saisi par le Parti socialiste de l'ordre du jour voté dans son congrès et de l'offre d'un entretien pour la remise de cet ordre du jour de la part des délégués du congrès : MM. Léon Blum, Vincent-Auriol, Renaudel et Lebas.

Sur la proposition du président, le bureau a été unanime pour répondre favorablement à cette démarche. Il a désigné pour recevoir la délégation socialiste M. Edouard Herriot et les présidents d'honneur du Parti : MM. Joseph Caillaux, René Renoult et Maurice Sarraut. Dans l'entrevue qui a eu lieu, le président Edouard Herriot après avoir souhaité la bienvenue aux délégués du congrès socialiste leur a indiqué que le soir même le Comité exécutif devant se réunir, il ferait connaître sous forme de déclarations la délibération du Parti radical et radical-socialiste.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS Consultez le MASSON
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Imprimerie Tourneur de Lille

LA SÉANCE DU CONGRÈS NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE

La **Fédération du Nord** était représentée à la commission des résolutions par MM. **Bracke, Laurent, Lebas et Salengro.**

La commission a proposé de décider que le programme qui serait élaboré par la commission serait considéré comme une base de discussion avec les radicaux et non comme un tout intangible sur lequel le congrès devrait attendre la réponse du parti valoisien.

La motion de M. Blum

A cette proposition, **M. Léon Blum** a opposé le texte de motion suivant :

« Le parti estime que la gravité de la situation extérieure et intérieure ne lui permet pas d'opposer une fin de non recevoir aux offres de collaboration gouvernementale dont il pourrait être saisi par le parti radical.

» La collaboration gouvernementale entre des partis différents suppose un programme qui leur soit commun. Le parti socialiste définit comme suit celui qu'il juge être commandé par les nécessités de l'action :

» 1. Organisation de la paix par l'entente des nations et l'obligation de l'arbitrage.

» 2. Réduction massive des dépenses militaires à ramener au niveau des crédits de 1928, en deux budgets au maximum, et plus rapidement si le permettent les initiatives que la France doit prendre à Genève en vue de la paix désarmée.

» Interdiction du commerce des armes de guerre, contrôle immédiat et nationalisation des entreprises qui les fabriquent.

» 3. Equilibre du budget assuré par des mesures autres que la compression des dépenses sociales ou des crédits scolaires et agricoles, que la réduction des salaires et des traitements, et que la diminution des droits des victimes de la guerre et des anciens combattants ;

» 4. Protection de l'épargne et contrôle des banques ;

» 5. Défense de la production agricole contre la spéculation et la mévente par la constitution d'Offices publics des engrais et du blé ;

» 6. Equilibre de l'exploitation des réseaux de chemin de fer obtenu, non par des augmentations des tarifs, ni par des diminutions des salaires des cheminots, mais par la déchéance des Compagnies; l'organisation d'un réseau unique nationaliste et d'un Office de tous les transports en commun ;

» 7. Création d'un système général d'assurances destiné à garantir l'ouvrier contre la misère née du chômage et l'agriculture, contre la ruin provoquée par les calamités naturelles ; cette création ne pouvant être obtenue que par le retour à la nation du monopole privé des assurances ;

» 8 Application de la semaine legale de travail de 40 heures, sans réduction de salaires, conformément au programme de la G.C.T.

» 9. Amnistie politique générale.

Ce programme suppose une majorité excluant les partis de réaction condamnés par le suffrage universel.

» Son exécution devra être assurée par des méthodes hardies destinées à défendre l'Etat contre les excès des puissances d'argent.

» Le congrès est prêt, si le parti radical le désire, à désigner des délégués chargés de lui présenter ce programme et de rapporter au congrès sa réponse.

» C'est cette réponse qui déterminera celle du parti aux offres qui pourraient lui être adressées ».

Le texte de M. Léon Blum fut adopté par 24 voix contre 14.

M. Renaudel a alors déclaré qu'il reprendrait sa proposition devant le congrès.

La commission a ensuite chargé six de ses membres : **MM. Léon Blum, Vincent-Auriol, Zyromski, Ernest Lafont, Lebas et Renaudel**, de rédiger en principe sur les bases de la motion de la Haute-Garonne, le programme qui serait inséré dans le texte de la motion Blum.

La commission s'est réunie à la fin de la nuit pour prendre connaissance du texte élaboré par sa sous-commission.

La reprise des travaux du congrès

Le congrès reprend sa séance à 10 h 30.

Après avoir adopté le rapport de la commission de vérification des mandats, on aborde la discussion du rapport de la commission des résolutions.

M. Blum lit le rapport de la commission des résolutions. Il indique que les amendements déposés ont pour auteurs MM. Zyromski et Renaudel.

Le premier de ces amendements demande la réduction des dépenses militaires. **M. Zyromski** demande que la réduction massive de ces dépenses ait pour effet de les ramener au niveau des crédits de 1928, dès le budget de 1933.

L'amendement **Renaudel** porte sur une modification de forme. Il vise à ce que les délégués du parti entrent en négociations avec les radicaux sur la base du programme socialiste et ne se contentent pas de présenter simplement ce programme comme il est dit dans le texte de la commission.

M. Blum fait remarquer qu'il n'y a là qu'une question de nuance. Il ajoute qu'il y aurait un écueil à considérer le programme comme un ultimatum. C'est devant des nuances d'interprétation que le congrès sera appelé à choisir.

M. Renaudel retire son amendement

M. Renaudel a la parole. Il maintient que son amendement a plus de portée qu'on ne pense. Par son texte, le congrès ne prend pas une position nette car sans en avoir l'air, on condamne ainsi, sans le dire explicitement, la participation à l'échec. **M. Renaudel** estime que si, ici on n'accepte pas son amendement on causer un grand tort au parti. Il faut considérer, affirme-t-il plus loin, que le programme que vous demandez aux radicaux de réaliser, il vous serait peut-être difficile, à vous, de le réaliser, si vous aviez seuls le pouvoir. Il faut donc savoir vous montrer souples sur ce point. Ne laissons pas au parti radical, la possibilité de se réfugier derrière des artifices de procédure. Si le lien avec le parti radical mérite qu'on veuille le nouer, pourquoi ne pas le nouer d'avantage pour pousser plus loin l'œuvre du socialisme. Je suis prêt à retirer mon amendement, à une seule condition, c'est qu'on vienne déclarer formellement qu'il n'y a entre cet amendement et le texte de la commission, qu'un légère nuance de procédure ».

Satisfaction lui étant donnée, **M. Renaudel** retire son amandement.

M. Fumat (Indre-et-Loire), réclame l'intégration au programme de la création d'un office du vin et **M. L. Heveder** intervient en faveur des chômeurs et des petits fermiers.

M. Blum montre la difficulte de charger davantage le programme. Sur la demande de M. L. Heveder, on décide que les mesures proposées seront renvoyées devant le groupe des parlementaires.

M. Zyromski se rallie à la motion Blum

M. Alléaume, qui représente la tendance anti-participationniste, déclare qu'il maintient son texte afin de s'opposer à toute possibilité de participation socialiste au pouvoir.

M. Zyromski annonce qu'il ne maintient pas son amendement mais qu'il tient à formuler quelques réserves expresses en son nom propre et au nom de quelques amis. Il déclare que ses amis et lui donnent leur adhésion à la motion Blum parce qu'elle exprime avec force l'idée essentielle de la motion du Nord et parce qu'elle consacre une procédure permettant à la souveraineté du congrès de s'affirmer dans toute sa plénitude, mais ils tiennent à marquer une réserve en ce qui concerne les alinéas 1 et 2 qui leur paraissent inutiles. Cette réserve faite, ils voteront le texte.

La motion Blum adoptée par 3.862 mandats contre 154

On passe au vote, il y a deux motions en présence : celle de la commission et celle de la fraction Alléaume.

Pendant le vote, un délégué de la Moselle, déclare que pour marquer la volonté de sa Fédération de voir appliquer les lois de laïcité dans les provinces recouvrées, celle-ci s'abstiendra en raison de ce que le programme élaboré ne contient aucune précision sur la laïcité.

On décide que le congrès nommera dans l'après-midi, la délégation qui sera chargée d'aller faire connaître au parti radical le point de vue socialiste.

Voici les résultats du vote par mandats sur les motions en présence :

Pour la motion de la commission, 3.862 mandats ; pour la motion Alléaume anti-participationniste, 154.

La motion de la commission des résolutions est donc adoptée par l'énorme majorité de 3.862 mandats. Il y a 9 abstentions et 29 absents.

La séance de l'après-midi

La sixième séance du congrès socialiste s'ouvre à 15 h. 30, sous la présidence de **M. LEBAS, député du Nord**, assisté de MM. Boudet (Allier) et Pinelli (Corse).

On compte environ 300 délégués dans la salle et il y a toujours de nombreux amateurs d'éloquence dans les tribunes réservées aux auditeurs. On proclame officiellement les résultats du scrutin du matin.

L'attitude du Parti Socialiste pour les élections sénatoriales de 1932

On aborde ensuite la discussion des rapports statutaires. Le congrès adopte sans débat la proposition de la C.A.P. en ce qui concerne la préparation des élections sénatoriales de 1932. Par ce vote, le congrès confirme les instructions données en 1926 qui prévoient, comme à l'habitude, que le **Parti fera effort pour présenter ses propres candidats partout où cela sera possible et qu'il prendra au second tour toutes dispositions utiles pour battre la réaction.**

La C.A.P. a tous pouvoirs pour faire respecter les décisions du Parti et trancher les cas litigieux.

La délégation auprès du Parti radical

Sur la demande de **M. Renaudel**, le congrès désigne tout de suite la délégation qui sera chargée de communiquer au bureau du Parti radical les décisions prises relativement au problème de la participation.

Sont désignés **MM. Léon Blum, Vincent-Auriol et Lebas.**

M. Paul Faure, sollicité de se joindre aux délégués, se récuse disant qu'il suffit de quatre délégués.

Sur la proposition de **M. Renaudel** et après intervention de **M. Léon Blum** on décide que le bureau du Parti transmettra immédiatement au Parti radical le texte de la motion votée et lui fera connaître que la délégation qui doit se mettre en rapports avec lui est désignée.

Revenant aux rapports, le congrès adopte à l'unanimité le rapport de la Commission administrative permanente.

On adopte également après quelques courtes interventions le rapport de M. Grandvallet sur la trésorerie du Parti. Un long échange d'observations s'institue ensuite entre le trésorier et divers délégués au sujet de la vente des brochures et du paiement des cotisations par les parlementaires. Enfin, on renvoie à la Commission des résolutions diverses motions relatives aux facilités à accorder aux délégations d'outre-mer pour leurs déplacements, à l'augmentation du taux de la cotisation des conseillers municipaux et généraux de la Seine.

On adopte sans débat les rapports de la Commission de contrôle, de la Commission des conflits et de la délégation du Parti à l'Internationale ouvrière socialiste. Sur le rapport de Mme Suzanne Buisson, on adopte également le rapport du comité national des femmes socialistes.

M. Compère-Morel, député du Gard, administrateur du « Populaire », développe suite le rapport sur le journal du Parti.

On passe à l'audition du rapport sur l'activité du groupe parlementaire, puis à celui sur les demandes de réintégration dans le Parti.

Enfin, on décide que la Commission des résolutions se réunira dans la soirée et que la séance pléniére du congrès se tiendra ce matin. La séance est levée à 18 heures 25.

Le départ de la délégation pour la rue de Valois

M. Paul Faure, secrétaire général du Parti socialiste, a adressé la lettre suivante à M. Edouard Herriot, président du Parti radical et radical-socialiste :

Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous transmettre la résolution qui vient d'être votée par le Congrès national du Parti socialiste.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître également que le Congrès a, dès à présent, désigné la délégation qui sera chargée — au cas où le Parti que vous présidez en exprimerait le désir — d'entrer en contact avec vous. Cette délégation est composée de MM. Vincent-Auriol, Léon Blum, J. Lebas et Pierre Renaudel.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée ».

Le Secrétaire général,
Paul FAURE

Cette lettre, accompagnée du texte de la motion votée a été envoyée par porteur au siège du Parti radical, rue de Valois.

En réponse à cette lettre, le bureau du Parti radical et radical-socialiste a demandé téléphoniquement à la délégation du Congrès de bien vouloir se rendre, rue de Valois, à 18 heures.

En conséquence, MM. Léon Blum, Renaudel, Vincent-Auriol et **Lebas** ont quitté la salle du congrès pour se rendre au siège du Parti radical où ils sont arrivés à 18 h. 05. Ils ont été immédiatement introduits dans la salle où délibérait le bureau du Comité exécutif radical et radical-socialiste.

Interrogés à leur sortie par les journalistes, les délégués socialistes se sont bornés à répondre : « Nous n'avons rien à vous dire, nous attendons. Le bureau du Comité exécutif nous a déclaré qu'il saisirait le Comité de notre démarche ».

Les groupes républicain-socialiste et socialiste français resteront autonomes

Les groupes républicain-socialiste et socialiste français ont tenu hier matin une réunion commune, en vue d'examiner l'éventualité d'une fusion. Après discussion, il a été décidé que les deux groupes, bien que poursuivant une politique commune, conserveront cependant une autonomie de principe. Cette décision, avant d'être définitive, sera soumise à l'agrément du comité administratif des partis.

RÉCEPTIONS A LA PRÉFECTURE

M. Langeron, préfet du Nord, a reçu les délégations suivantes, mardi : l'Association Aéronautique du Nord de la France : l'Amicale Gambetta-Fabricy ; l'Union des Sociétés de Mutualité des P.T.T. du Nord ; la section du Nord de l'Association des Mutilés des yeux de France et des Colonies ; la section du Nord de l'Union Nationale des Anciens prisonniers civils, et, en outre, M. Felipe Garcia Ascot, le nouveau consul d'Espagne à Lille.

LE TIRAGE DE LA LOTERIE DE LA PRESSE AURA LIEU LE 30 JUIN

Nous avons annoncé que la dernière période électorale et les récents événements avaient un moment détourné l'attention de la loterie de la presse, qui obtient, chaque année, dans toute la région, un si vif succès. Or, depuis quelques semaines, la faveur du public se manifeste avec une entensité accrue à l'égard de cette magnifique tombola qui offre tant d'avantages à ses participants. Aussi le bureau de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord vient-il d'arrêter dans sa dernière séance, — ainsi d'ailleurs que nous l'avions fait prévoir, — la date du tirage et de prendre toutes dispositions à ce sujet.

C'EST LE JEUDI 30 JUIN QU'AURA LIEU LE TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE DE LA PRESSE.

Maigré la crise économique qui pèse sur notre région, cette tombola reste très justement appréciée de tous nos lecteurs. Son succès elle le doit à l'importance, à la beauté, à la fraîcheur et à la diversité des lots qui la placent. **sans concurrence possible**, au-dessus de toutes les tombolas qui ont jamais été offertes au public.

Elle le doit à **ses gros lots :**

1° **Un portefeuille d'une valeur de** ..... **50.000** fr.
2° **Un portefeuille d'une valeur de** ..... **20.000** fr.
3° **Un portefeuille d'une valeur de** ..... **10.000** fr.
4 **Un portefeuille d'une valeur de** ..... **5.000** fr.

A la série de 25 lots de 1.000 fr.

qu'elle a ajoutée, cette année, à la liste de ses lots tant convoités et qui sera très appréciée dans les heures difficiles que nous traversons.

Elle le doit enfin aux nombreux objets qu'elle remet à ses heureux gagnants, objets de haut prix, représentant **tous les goûts, tous les agréments, toutes les utilités. Nous en donnerons prochainement la nomenclature.**

Nous nous permettons de rappeler à nos lecteurs l'intérêt qu'ils ont de ne pas attendre la dernière minute pour se procurer des billets. Ils en trouveront au prix de

UN FRANC

dans nos bureaux (chèques postaux Lille n° 527) et chez nos dépositaires et vendeurs.

LE KRACH DE LA BANQUE DES FLANDRES, A LILLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. le substitut **Dufayet**, dont le buste se détache de volumineux dossiers et de piles de registres évoque au début de son réquisitoire le défile des victimes trop confiantes qui ont été séduites par l'appât de taux d'intérêt avantageux. Le Ministère public s'attache à démontrer que la **Banque des Flandres** était nulle à son origine et qu'il a fallu une mise en scène pour lui donner ce crédit imaginaire qui constitue le délit reproché d'escroquerie. Cette mise en scène aurait été, selon M. Dufayet, aussi imprudente que tapageuse et n'aurait pu s'établir sans la complicite consentie des administrateurs. L'abus de confiance reproché à Neuville réside dans l'emploi qu'il a fait des titres qui lui avaient été remis en dépôt. M. Dufayet réclame des peines d'emprisonnement sans sursis, sauf pour quelques administrateurs venus dans la dernière période d'activité de la Banque et qui ont pu ignorer les irrégularités constitutives du début de l'affaire.

Les plaidoiries

Me Balavoine presente la défense de Neuville. Il le fait à l'aide du rapport de l'expert Breem, dont il souligne les faiblesses et attaque les conclusions.

Il ya eu sans doute des irrégularités en ce qui concerne la libération du premier quart : Neuville a, vraisemblablement, pris des fonds qui lui avaient été confiés par d'anciens clients de sa banque, en quoi il aurait commis un abus de confiance, mais les fonds ont bien été versés et les prescriptions de la loi sur les sociétés respectées.

On a, d'autre part, sous-estimé les apports du directeur de la Banque des Flandres, à qui on n'a pas donné les moyens de procéder à une vérification contradictoire, qui ferait apparaître le déficit global beaucoup moins important que ne l'ont affirmé les experts.

Me Balavoine dépeint l'activité débordante de Neuville, qui a été à la fois submergé par la trop grande extension de ses entreprises et dépassé par des événements que nul ne pouvait prévoir. On ne peut lui reprocher ni insouciance, ni incapacité, ni dépenses exagérées. Les vraies causes de la faillite sont indépendantes de sa volonté. Avec beaucoup d'éloquente conviction, **Me Balavoine** retrace la carriére de son client, issu d'une modeste famille d'ouvriers mineurs et parvenant par son travail à des postes de confiance. Neuville a accompli courageusement son devoir militaire : blessé trois fois, il est réformé à 80 %. Le défenseur termine en réclamant la plus large indulgence.

LE KRACH DE LA « SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU NORD DE LA FRANCE »

A la suite de la liquidation judiciaire prononcée le 11 janvier dernier, de la Société Foncière du Nord de la France, une enquête préliminaire fut menée par M. Fontaine, chef de la section financière du Parquet de la Seine.

Les résultats de cette enquête viennent d'amener l'ouverture d'une information contre X... pour infraction à la loi sur les sociétés, information qui a été confiée à M. Brack, juge d'instruction.

La Société Foncière du Nord de la France, 9, rue de Lille, à Paris, au capital de 80 millions et demi, s'occupait de prêts hypothécaires et avait des participations dans plusieurs sociétés immobilières.

L'enquête a établi que les bilans de 1928-1929 et 1930 étaient faux et que la publication de dividendes fictifs avait permis l'émission de 265 millions de bons et 180 millions d'obligations.

LES EXPORTATIONS ILLICITES DE FERRAILLES DANS LA RÉGION D'AVESNES

Nous avons relaté dernièrement que M. Pierre Devroye, 28 ans, de **Jeumont**, devait comparaître à l'audience du 31 mai du Tribunal Correctionnel d'Avesnes, étant inculpé d'exportation illicite de ferrailles. Cette affaire fut appelée et fut renvoyée à l'audience du 5 juillet 1932.

Me Déprez demanda au Tribunal qu'il lui soit donné acte de la mise en cause M. Allart-Parant, propriétaire.

Le Tribunal lui donna acte de cette mise en cause par jugement.

L'HORRIBLE MORT D'UNE DÉMENTE, A MAUBEUGE

Elle se jeta sous un train qui lui sectionna complètement le corps

Mardi, le train de voyageurs venant de **Feignies** et arrivant à **Maubeuge** à 13 h. 15, abordait le pont de la Sambre, en face des Usines du Tilleul, à 500 mètres environ de la gare de **Maubeuge**, lorsque le mécanicien Flute qui conduisait la locomotive, aperçut en avant une femme assise sur la pierre, dans laquelle est scellé le garde-corps du pont.

Soudain, comme la machine était à quelques mètres d'elle, la femme se leva d'un bond et se jeta sous la locomotive. Le mécanicien, qui avait vu le geste, renversa aussitôt la vapeur.

Le convoi s'arrêta sur quelques dizaines de mètres, mais il était trop tard déjà, les roues des deux premières voitures avaient affreusement broyé le corps de la malheureuse qui était complétement sectionné et dont les lambeaux sanglants jonchaient les pierres et les traverses et avaient éclaboussé les roues des wagons et les rails.

Les services de la gare furent aussitôt prévenus, ainsi que la police de **Louvroil**, l'accident ayant eu lieu sur le territoire de cette commune.

Peu de temps après, M. Haraux, chef de gare, ainsi que M. Garot, commissaire de police et Blanchard, brigadier, se rendaient sur les lieux et commençaient leur enquête.

On ne tardait pas à établir que la victime était une demi-folle qui, dans une crise aiguë avait, de cette atroce manière, mit fin à sa triste existence.

C'était une dame Laure Beaujon, épouse Duchatel, 54 ans, domiciliée à **Maubeuge-Sous-le-Bois**, rue de l'ancienne place. Mme Baujon avait déjà été internée à deux reprises différentes. Une fois à la clinique départementale d'Esquermes, une autre fois pendant la guerre, à l'asile de Clambéry.

Son état s'étant très amélioré, elle avait été rendue à la vie normale. Mais elle n'était pas encore guérie et souffrait de crises assez fréquentes de neurasthénie. Par deux fois, elle tenta de se noyer et dans la nuit de lundi à mardi, elle voulut se trancher la gorge à l'aide d'un rasoir. Par bonheur, son mari surprit le geste et réussit à le détourner. Mais dans la matinée, profitant de ce que M. Duchatel était parti au travail, elle quitta sa maison, toujours en proie à cette idée fixe du suicide et se rendit le long de la voie du chemin de fer, en escaladant le talus qui conduit du chemin de halage au pont. On sait le reste.

Les débris sanglants de la pauvre folle ont été rassemblés sur une civière et transportés à la morgue de **Louvroil**.

M. Garot a transmis son enquête au Parquet d'Avesnes.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 1er juin 1932. — Soleil : Lever, 3 h. 55 ; coucher, 19 h. 43. — Lune : Lever 2 h. 01 ; coucher 17 h. 12.

Aujourd'hui : Saint-Pamphile ; Demain : Saint-Pothin.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 31 mai 1932, à 18 h. : Baromètre : 758 mm. 1 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 3 mm. 3 ; Thermomètre : Fronde : 18.0 ; Minima : 8.8 ; Maxima : 21.4 ; Etat hygrométrique : 74 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Nord ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Nord ; Etat du ciel : Peu nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui : Doux ; quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Mauvais temps ; Ciel : trois quarts couvert, se couvrant avec pluies ; Vent de secteur Sud, 8 à 10 m. ; Température nocturne en hausse ; Maximum de température stationnaire.

MARIAGE. — Hier, à midi, a été célébré en l'Eglise Saint-Jacques, à **Douai**, le mariage de **Mlle Verdun**, fille du conseiller à Cour d'Appel, et de **M. Boylot**, fils du procureur général.

Cette cérémonie avait attiré une nombreuse et élégante assistance appartenant principalement au monde de la magistrature. Dans le cortège figuraient M. le premier président Lacour ; MM. les avocats généraux Fontanges et Vermulen. Parmi les personnes présentes, on remarquait M. le sénateur Hayez ; M. Dransart et les autres présidents de Chambre ; M. Dorel, procureur de la République à Saint-Omer ; MM. Ucciani, commissaire divisionnaire de la brigade mobile de Lille ; de nombreux avocats et avoués ; MM. les colonels et officiers supérieurs de la garnison etc...

Les deux familles ont reçu leurs amis à la sacristie après la célébration du mariage.

MÉDAILLE MILITAIRE. — Nous apprenons que la médaille militaire vient d'être décernée à notre ami et collaborateur au zinois M. Charles Michel, ancien sous-officier du génie. Engagé volontaire en 1912, M. Charles Michel, qui avait été incorporé en qualité de musicien au 3e Régiment du Génie, figura dès les premiers jours de la guerre dans les troupes de couverture. Jusqu'à la fin des hostilités, il fut aux postes périlleux sur le front et prit part aux engagements de la Marne, de la Somme, de l'Yser, de Verdun, etc. M. Charles Michel fut blessé deux fois et le 12 août 1918, près de Soissons, intoxiqué par les gaz. De belles citations rappellent sa glorieuse conduite — notamment comme sergent de section franche. Rappelons simplement cette-ci qui date de 1915 : « S'est précipité au secours d'un de ses camarades asphyxié dans un rameau par l'explosion d'un camouflet allemand et a réussi à le rappeler ».

M. Charles MICHEL

Dans les nombreuses sociétés, musique, chorale, symphonie, etc., dont fait partie le nouveau médaillé, on a accueilli avec satisfaction la consécration officielle qui vient d'être donnée au mérite de M. Charles Michel à qui nous présentons également nos vives félicitations.

DES TRAFIQUANTS DE COCAINE ET FRAUDEURS DE DIAMANT JUGÉS A LILLE

Trois d'entre eux ont été condamnés à 2 ans de prison, une 4e à 18 mois, un 5e inculpé a été acquitté

Dans notre édition de mercredi dernier, nous avons rendu compte des débats d'une importante affaire de trafic de cocaine et de fraude de diamants. Cinq individus étaient arrêtés en mars dernier par l'inspecteur principal de police mobile Diependale, accompagné de ses collaborateurs, dans un café de la rue Sainte-Anne, à Lille, après une discrète, mais instante filature.

On se rappelle que l'arrestation fut opérée à la suite d'un geste de l'un des trafiquants, lequel, dans le café en question, exhiba un sachet, en retira du bout des doigts des débris de diamants qu'il montra à ses compagnons.

Rappelons encore qu'à l'audience de mardi dernier, chacun des inculpés niait les délits reprochés.

Au cours de son audience du 31 mai, le Tribunal a rendu son jugement et a prononcé les condamnations suivantes :

Testa Pietro, 2 ans de prison et 1.000 francs d'amende ;

Rozen Rubin, 2 ans de prison et 1.000 francs d'amende ;

Sponistzki Nathan, 2 ans de prison et 3.000 francs d'amende ;

Teirlinck Pauline, femme Estenberg, 18 mois de prison en 500 fr. d'amende ;

Quant à R... F., le Tribunal l'a acquitté et lui a donné acte de sa transaction avec la Douane pour l'importation de diamants.

Les quatre condamnés paieront, en outre, solidairement à l'Administration une amende de 6.000 francs.

UN CYCLISTE DE LAMBERSART BLESSÉ GRIEVEMENT PAR UNE AUTO PRES DE CARVIN

L'autre nuit, un automobiliste de *Lens*, M. Lévy, Henri, revenait de Lille, vers 0 h. 30 ; il allait arriver à la sortie de Camphin-en-Carembault, lorsqu'il vit, étendu sur le trottoir, ayant sa bicyclette derrière lui, un cycliste tout ensanglanté. Il partit immédiatement à la gendarmerie de Carvin, où il trouva le chef de brigade M. Hennion, qui se rendit sur les lieux de l'accident.

Après avoir relevé la déposition de M. Albert Carpentier, demeurant rue Etienne-Dollet, à Carvin, il conduisit, dans l'automobile de M. Levy, le blessé à l'hôpital de Seclin, où ce dernier fut admis d'urgence.

D'après les papiers du cycliste, il apprit que celui-ci s'appelait Ghesteu Jules, âgé de 41 ans, et demeurant 75, rue du Moulin, à *Lambersart*. Le docteur de service constata que la victime souffrait d'une commotion très forte, ne pouvait parler et avait la cuisse gauche fracturée ; il portait un coup à la tête probablement dû à sa chute en avant ; il avait également plusieurs contusions sur le corps.

Des constatations faites par le chef de gendarmerie de Carvin, il résulte que le cycliste roulait sans lumière à sa droite, il a dû être renversé par une auto partant dans la même direction. Les occupants de la voiture devaient être plusieurs et dès qu'ils eurent écrasé M. Ghesteu, ils ont dû le relever de la chaussée, ainsi que sa bicyclette, et le déposer sur le trottoir dans la position qu'il fut trouvé par M. Levy et le chef de gendarmerie.

Ensuite les automobilistes remontèrent en voiture et, sans plus s'occuper de rien, s'enfuirent.

De certaines constatations faites également sur les lieux, il ressort que l'auto doit porter des marques sérieuses de l'accident et qu'une glace, soit du pare-brise ou d'une portière, a été cassée. Cette auto devait posséder au-dessus de ses phares 2 lanternes comme certain taxi ou une voiture de maître. Pour ne pas être reconnus lorsqu'ils croisèrent la voiture de M. Levy, ils éclairèrent leurs phares de façon aveuglante.

L'enquête habilement menée fera sans doute découvrir ces automobilistes sans scrupule.

UNE ROULOTTE OCCUPÉE COUPÉE EN DEUX PAR UNE AUTO, A ARRAS

M. Louis Chenot, marchand forain, habitant dans une roulotte avec sa femme et sa fillette, âgée de 2 ans, avait arrêté sa frêle demeure sur le bord du chemin du Champ de Mars, à Arras, aux Hochettes, pour y passer la nuit.

Il avait pris la précaution de placer à l'avant et à l'arrière de la voiturette la lanterne obligatoire.

Vers 1 heure du matin, un automobiliste attardé lança sur la roulotte qui fut coupée en deux ; seules les quatre roues et la plate-forme restèrent sur place.

Un bruit épouvantable de collision, un fracas terrible d'une bâtisse en bois qui s'écrase sur le sol, et en moins d'une seconde, les appels déchirants des habitants épouvantés se relevant au milieu des débris de leur voiture. M. et Mme Chenot, encore dans leur lit, avaient été lancés à plusieurs mètres avec les pièces détachées de la partie supérieure de leur roulotte. Leur fillette, enveloppée, heureusement, de couvertures, gisait à quelques pas de là sur le talus du chemin.

Les trois forains sérieusement contusionnés ayant échappé comme par miracle à la mort, furent quelques temps à se remettre de pareille émotion. L'automobiliste, sans s'inquiéter de leur sort, avait accéléré et prit la fuite à travers la nuit.

M. Chenot, sa femme et sa fille portent des contusions et sont actuellement sans logis.

Le commissaire recherche l'auteur de l'accident.

FEUILLETON DU 1er JUIN 1932. — N. 116

LE MYSTÈRE
— DE LA —
MAISON ROUGE

GRAND ROMAN D'AMOUR D'INTRIGUES ET D'AVENTURES

par Etienne MICHEL

TROISIEME PARTIE

LE FILS D'HARRY GOLDIE

Mais il demeura absolument abasourdi sur le seuil de la porte en voyant s'avancer vers lui, très pâle mais l'air résolu, Michel Verlaine.

Il ne l'avait vu que le matin de l'enterrement de Mme Méridat, et pourtant il le reconnut immédiatement.

— Vous ?... C'est vous ? bégaya-t-il. Ah ! comme je vous remercie d'être venu, Monsieur !... Vous n'êtes donc pas parti ?... Si vous saviez comme elle vous réclame !...

— Oui, je sais ! brusqua le jeune homme, très troublé. Je suis là. C'est l'essentiel... Mon père vous a bien mal reçu, paraît-il... Il ne faut pas lui en vouloir... Moi-même, j'ai dû discuter âprement avec lui, car il me défendait de répondre à l'appel de votre nièce. Après ce qui s'est passé !... N'en parlons plus... Votre nièce va mourir, lui avez-vous dit. Que lui est-il arrivé ?... Devant la mort, tout le passé s'efface... On oublie tout... Si elle m'appelle, c'est qu'elle veut me dire quelque chose... Me voilà ! Où est-elle ?

— Venez ! Oh ! Venez vite, Monsieur Verlaine ! supplia Berthéat.

Pour la première fois de sa vie, en effet, Michel avait eu à lutter avec son père.

Avec toute son autorité, Jacques Verlaine avait défendu à son fils de se rendre à l'appel de la Maison Rouge. Son indignation était extrême à la pensée qu'après l'affront qu'on avait fait subir à son enfant, on soit venu le chercher sous le prétexte que celle qui l'avait abandonné et trahi allait mourir, frappée par un coup inexorable et justicier du Destin, et qu'elle le demandait. Non, non ! Il fallait avoir plus de fierté. Et puis, il avait répondu à Berthéat que son fils était parti... Michel n'allait pas, par sa présence, prouver à cet homme que le père Verlaine avait menti...

Mais le jeune homme, à l'annonce de cette terrifiante nouvelle,